LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU TRIBALISME EN CÔTE D'IVOIRE

OULE Lambert
Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
Philosophie politique et sociale, Docteur
lambertoule@gmail.com

RESUME :

Cet article interroge la difficile consolidation démocratique en Côte d'Ivoire au regard de la persistance du tribalisme politique. Si la démocratie villageoise traditionnelle reposait sur une délibération consensuelle et inclusive, l'importation de la démocratie occidentale libérale depuis 1990 s'est heurtée à une réalité sociologique où l'appartenance ethnique demeure un puissant vecteur de mobilisation. À partir d'une approche historico-critique et philosophique, nous montrons que le tribalisme, instrumentalisé par les élites, constitue un frein majeur à l'ancrage démocratique, tant sur le plan politique que social. Il pervertit le jeu électoral, fragilise la cohésion nationale et substitue la loyauté ethnique à la citoyenneté. Enfin, nous proposons des pistes pour un ancrage véritable de la démocratie qui passent par une réforme institutionnelle courageuse et une refondation éthique et éducative de la citoyenneté ivoirienne.
***Mots-clés**: Côte d'Ivoire - Démocratie - Ethnicité - Citoyenneté - Ivoirité -Tribalisme*

ABSTRACT

This article questions the difficult democratic consolidation in Côte d'Ivoire with regard to the persistence of political tribalism. If traditional village democracy was based on consensual and inclusive deliberation, the importation of Western liberal democracy since 1990 has come up against a sociological reality where ethnic belonging remains a powerful vector of mobilization. Based on a historical-critical and philosophical approach, we show that tribalism, instrumentalized by elites, constitutes a major obstacle to democratic anchoring, both politically and socially. It perverts the electoral game, weakens national cohesion and substitutes ethnic loyalty for citizenship. Finally, we propose avenues for a true anchoring of democracy through courageous institutional reform and an ethical and educational refoundation of Ivorian citizenship.
***Keywords**: Côte d'Ivoire - Citizenship - Democracy - Ethnicity - Ivoirité - Social Cohesion Tribalism.*

INTRODUCTION

L'histoire politique contemporaine de la Côte d'Ivoire est marquée par un paradoxe fondateur. Présentée dès les premières années de l'indépendance comme un modèle de stabilité en Afrique de l'Ouest, elle a basculé, à partir de la libéralisation politique de 1990, dans un cycle de crises dont le point culminant fut la crise post-électorale de 2010-2011, qui fit plus de 3000 morts. La question qui alimente cette réflexion se décline comme suit : le tribalisme est-il compatible avec la démocratie ? Dès lors, comment expliquer qu'une nation ayant connu une croissance économique exceptionnelle et une coexistence interethnique longtemps pacifique en soit arrivée à une telle violence fratricide ? L'hypothèse que défend cette analyse est que cette violence n'est pas accidentelle mais structurelle. Elle révèle la confrontation non résolue entre deux logiques politiques : d'une part, la logique de la démocratie moderne, qui postule l'individu-citoyen rationnel et libre ; d'autre part, la logique du tribalisme, qui postule l'homme comme être communautaire défini par son appartenance primordiale. En fait, « l'homme est né libre, et partout il est dans les fers » (ROUSSEAU :1762). Ainsi, en Côte d'Ivoire, ces fers semblent être les fers de la tribu. En effet, depuis le multipartisme de 1990, plus on vote, plus on se divise.

Le multipartisme vu comme l'une des caractéristiques du règne de la démocratie, a libéré la parole, mais cette parole s'est immédiatement exprimée dans la langue de la tribu. La compétition démocratique, au lieu de produire une confrontation d'idées et de programmes, a produit une comptabilité ethnique. C'est ce que nous appelons l'épreuve du tribalisme.

Notre démarche, au travers de cette réflexion, s'articulera en trois temps. D'abord, nous retracerons l'avènement de la démocratie en Côte d'Ivoire, de sa forme villageoise originelle à sa forme occidentale importée. Ensuite, nous analyserons en quoi le tribalisme constitue un frein systémique à son ancrage. Enfin, nous esquisserons les défis à relever pour une véritable consolidation démocratique.

1. L'AVENEMENT DE LA DEMOCRATIE EN COTE D'IVOIRE

1.1. Les traits de la démocratie villageoise

Selon Socrate « une vie sans examen ne mérite pas d'être vécue, que pour bien vivre, il faut accéder à la conscience claire et à la connaissance exacte du bien qui conduit à la vertu, le mal provenant de l'ignorance » (RUSS :2003), c'est exactement dans cette perspective que nous prenons l'initiative de nous prononcer sur le système démocratique en vigueur en Côte d'Ivoire depuis même les origines ancestrales et qui, aujourd'hui mal orientée sinon mal appliquée, cause beaucoup de tort à la nation. Alors, la parfaite connaissance du régime démocratique et la maitrise de son application peuvent être salutaire pour le peuple ivoirien. Disons d'ores et déjà que la démocratie n'est pas une réalité étrangère au peuple africain en général et au peuple ivoirien en particulier. Il serait donc erroné de penser que la démocratie est une invention exclusivement occidentale greffée sur un terreau vierge africain.

L'Afrique précoloniale était une société bien administrée, soigneusement structurée qui avait son propre système de fonctionnement tant sur le plan sociopolitique qu'économique. Appréhendé le continent africain comme un univers sans repère démocratique et sans histoire est une mauvaise perception du continent noir. Tout comme les autres cadres de vie, les espaces africains détenaient leur mode politique qui s'adapte parfaitement à leur environnement. L'organisation sociopolitique africaine était foncièrement structurée autour de la royauté, et des empires avec des systèmes claniques ou patrimoniaux. Ces sociétés africaines dites ancestrales étaient inscrites dans une dynamique de la démocratie villageoise. En Afrique,

> La démocratie de base existait sous le couvert de structures villageoises avec la représentation des différentes familles. Celles-ci se réunissaient régulièrement, soit à travers le groupe des dirigeants de ces familles les aînés ou les doyens afin de discuter tous les problèmes concernant le village, soit sous le couvert d'une chefferie importante ou d'un royaume. (…) Sur le

> plan villageois, l'essentiel était de communiquer, de mettre devant tout le monde les problèmes communs (...) chacun devait se prononcer sur le problème mis sur le tapis. Les plus anciens ou les plus autorisés prenaient la parole en dernier lieu pour faire la synthèse et choisir la décision la meilleure, la plus conforme à l'expression des uns et des autres. (KI-ZERBO : 2013)

En fait, malgré, les communautés africaines étaient fondées en majeure partie sur la royauté, celles-ci n'étaient pas radicalement coupées de la démocratie. Si nous concevons que la démocratie a pour principes fondamentaux la participation maximale de toutes les couches sociales aux différentes décisions de la communauté, le respect de la limitation et le partage du pouvoir politique, nous pouvons dès lors, admettre avec assurance que la démocratie n'est pas un régime étranger aux pays africains dans la mesure où, « il y a en Afrique un effort pour la limitation, le partage du pouvoir, la participation et une certaine solidarité consistant en des dons et des contredons. Il y a à la base du système politique africain une puissante organisation autogestionnaire par les peuples eux-mêmes ». (KI-ZERBO : 2013)

La culture de la gestion du bien social, et commun n'était pas une réalité étrangère à l'Afrique.

L'Afrique précoloniale en générale, et la société ivoirienne traditionnelle en particulier, connaissait des formes originales de gouvernement participatif que les anthropologues ont qualifiées de démocratie villageoise. Cette démocratie s'articulait autour des principes tels que la palabre. Il faut souligner que l'arbre à palabre est présenté comme une institution traditionnelle africaine qui désigne un espace de rassemblement situé au cœur du village, souvent sous un grand arbre, où la population se réunit pour débattre, régler les conflits et prendre des décisions. C'est en quelque sorte un tribunal coutumier où les sages et les anciens écoutent les parties en désaccord pour trouver un consensus et rétablir la paix sociale. Jean-Godefroy Bidima ne dira pas le contraire lorsqu'il déclare : « La palabre n'est pas une simple discussion, elle est une véritable juridiction de la parole où se joue la réconciliation du groupe » (BIDIMA : 1997). En effet, sous l'arbre à palabre, chaque membre de la communauté, des anciens aux

jeunes, a le droit de prendre la parole, le chef ne décide pas seul, chaque famille était représentée au cours de la prise de décision liée à la gestion des affaires de la communauté. Et la décision n'est pas prise à la majorité, mais au consensus. On discute jusqu'à ce que la parole qui blesse soit guérie. La finalité n'est pas de vaincre l'autre, mais de préserver l'unité du groupe. En plus, la séparation des pouvoirs qui est l'une des racines de la démocratie était fondamentalement observé au sein des communautés ancestrales africaines. Contrairement à l'idée d'un pouvoir coutumier despotique, le chef de village n'avait jamais un pouvoir absolu. Il était entouré d'un conseil des anciens, d'une reine-mère, de chefs de lignages qui pouvaient le destituer et le pouvoir était contrôlé. Alors, « il y a en Afrique un effort pour la limitation, le partage du pouvoir, la participation et une certaine solidarité consistant en des dons et des contre dons. Il y a à la base du système africain une puissante organisation autogestionnaire par les peuples eux-mêmes » (KI-ZERBO : 2013). Dans ce cas, si nous admettons avec Abraham Lincoln que la démocratie est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (ZOUZOU : 2014), alors les États africains traditionnels s'inscrivent bel et bien dans cette dynamique. Plusieurs groupes ethniques ivoiriens n'étaient pas en marge de cette réalité. Toutefois, cette démocratie avait ses limites, qui la rendent incompatible avec la démocratie occidentale ou modernité.

1.2. L'ère de la démocratie occidentale

La Côte d'Ivoire, tout comme les autres pays d'Afrique a connu un changement très remarquable de son système de gestion sociopolitique dès l'apparition de la colonisation, de ce fait, cette colonisation qu'a connue la nation ivoirienne a eu de multiples impacts non seulement sur l'aspect sociopolitique de ce pays, mais elle a aussi influencé la Côte d'Ivoire à tous les niveaux : culturel, civilisationnel, économique, militaire etc. Cependant, le point culminant qui active notre réflexion à ce niveau de notre analyse, constitue la démocratie occidentale introduite dans cette partie de l'Afrique de l'ouest dès les premiers moments de la colonisation. En fait, mentionnons que l'invasion de l'Europe sur la terre ivoirienne au cours du XVI e siècle, qui marque essentiellement le début de la colonisation en Afrique, a donné l'opportunité aux Pays africains d'imiter l'Occident sous tous ses angles. D'où l'adoption des modèles

politiques des envahisseurs, notamment le régime démocratique. Mais, qu'est-ce que la démocratie ?

Le mot démocratie tire ses origines du grec " dêmos" qui désigne (le peuple) et " kratos" qui renvoie au (pouvoir ou à l'autorité), ainsi donc la démocratie signifie « le pouvoir par le peuple », c'est d'ailleurs cette description que fait Abraham Lincoln lorsqu'il présente la démocratie comme « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Ce régime politique met le peuple au centre de son fonctionnement et se base sur des principes fondamentaux tels que : la souveraineté du peuple, la liberté (la liberté d'expression, de presse, de religion, de manifester…), l'égalité, la séparation des pouvoirs, l'État de droit, le pluralisme et la tolérance, la participation citoyenne et l'alternance politique. Il faut dire que dans un État démocratique, le pouvoir appartient au peuple, c'est d'ailleurs le principe de base de la démocratie, car comme le souligne Rousseau : « l'homme est né libre » (ROUSSEAU : 1762) cette liberté doit pouvoir s'étendre sur tout le peuple sans distinction de classe d'où la souveraineté du peuple. Ici, c'est lui qui vote et décide de qui doit gouverner. Quant à la liberté sous le régime démocratique, il s'agit entre autres de l'ensemble des libertés octroyées aux citoyens comme : la liberté d'expression, de presse, de religion, de manifester. Chaque citoyen est libre d'exprimer ses opinions, de choisir sa religion et a le droit de se manifester quand ses droits sont menacés sans qu'il ne soit intimidé par les autorités. C'est en ce sens que Montesquieu admet que « la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent » (MONTESQUIEU : 1979). Parlant de l'égalité, disons que la déclaration des droits de l'homme de 1789, note dans ses premières lignes que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » et cette égalité prônée constitue l'une des valeurs incontournables que défend énergétiquement la démocratie en vue du bien-être de tous. Aussi, un État doté d'un système démocratique doit pouvoir être capable de parvenir à la séparation véritable du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. De ce fait, si, sous un régime démocratique, le Président à la main mise sur la justice, ce sera la fuite ou la déchéance de la démocratie. Alors, « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que le pouvoir arrête le pouvoir » (MONTESQUIEU : 1979). En outre, la démocratie vise essentiellement à faire des États au sein desquels elle est prônée, des

États de droit, c'est-à-dire des États dans lesquels tout le monde est soumis à la loi, y compris même le Président, là où la loi est au-dessus de tous. C'est sans doute sous cet angle qu'Emmanuel KANT déclare que « le droit est l'ensemble des conditions qui permettent à la liberté de chacun de s'accorder avec la liberté de tous » (KANT : 1784).

Sans omettre le pluralisme et la tolérance, ceux-ci constituent des dimensions incontournables dans le règne de la démocratie. La démocratie donne la possibilité aux citoyens d'avoir des opinions différentes ou opposées sans qu'ils ne soient assujettis par un pouvoir quelconque. À cet effet, Habermas estime que la démocratie est une « éthique de la discussion où seule la force du meilleur argument compte » (HABERMAS :1992). Dans ce cas, nous sommes appelés à accepter le désaccord sans violence comme le dit Evelyn Beatrice Hall en ces termes : « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire » (EVELYN : 1906). Le fait que deux citoyens aient des points de vue opposés ne doit pas être source de conflit ; au sein d'un État démocratique, les citoyens peuvent et doivent avoir des avis contradictoires mais cela ne doit pas devenir source des de querelles entre eux, car la démocratie exige le respect de la différence. Une autre réalité qui donne de la consistance au système démocratique, est la participation citoyenne et l'alternance politique. Pour qu'on puisse véritablement parler d'un État démocratique, le peuple doit foncièrement participer à la vie politique de la nation. Puisque tout est centré sur le peuple, il doit participer par le vote et le pouvoir doit changer de main pacifiquement. C'est ce qui a d'ailleurs manqué à la Côte d'Ivoire jusqu'ici. Il est « grand temps de rompre avec cette tragique fatalité qui veut que nos chefs d'États n'aient que deux portes de sortie pour quitter le pouvoir : la prison ou le cercueil » (YE :1995).

> C'est la raison pour laquelle la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée par la huitième session ordinaire de la conférence de l'Union africaine, le 30 janvier 2007 à Addis Abeba (…) réaffirme, après d'autres instruments juridiques, la volonté collective des Etats d'œuvrer sans relâche pour l'approfondissement et la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la paix, de la sécurité et du développement(…) d'enraciner

> dans le continent une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes, conduites par des organes électoraux nationaux indépendants, compétents et impartiaux (BAYART : 2009)

Vu les avantages de la démocratie, si elle avait été sincèrement adoptée et appliquée de manière objective dans l'État ivoirien, la Côte d'Ivoire serait l'un des pays africains grandement convoités dans la sous-région.

L'avènement de la démocratie occidentale en Côte d'Ivoire est un processus en deux temps. Le temps de la démocratie formelle sous le parti unique (1960-1990). Sous Félix Houphouët-Boigny, la Côte d'Ivoire était une démocratie de façade. La Constitution consacrait les libertés, mais le PDCI-RDA exerçait un monopole de fait. Houphouët-Boigny gérait alors le pays par ce que le politologue Médard a appelé le "dosage ethnique" : à chaque grande ethnie un ministre, un directeur de société d'État, pour acheter la paix sociale. Le tribalisme n'était pas combattu, il était institutionnalisé comme mode de gestion. C'était une paix fragile car clientéliste.

Après ce premier moment, nous accédons au temps de la démocratie libérale qui part de 1990 à nos jours. En fait, le 30 avril 1990, sous la pression de la rue et des bailleurs de fonds internationaux, Houphouët-Boigny finit par instaurer le multipartisme en Côte d'Ivoire. C'est une révolution juridique qui, pour la première fois, offre la possibilité au citoyen ivoirien de choisir. Mais cette ouverture, au lieu de créer une compétition programmatique, va libérer les passions ethniques contenues. Faute d'idéologie, les nouveaux partis vont se construire sur des bases ethno-régionales : le PDCI, parti du centre Akan, le FPI, parti du Sud-Ouest Krou, le RDR puis RHDP, parti du Nord mandé. Le vote de 1990 à 2020 le prouve : la carte électorale ivoirienne est la copie conforme de la carte ethnique. On assiste à ce que Bayart appelle la "politique du ventre" : l'ethnie devient un capital politique pour accéder aux ressources de l'État. Depuis 1990 jusqu'en ce XXIe siècle, « la démocratie n'est pas encore prise au sérieux » (BROOHM, 2000). Ce régime qui prône le respect des droits fondamentaux de l'homme, la

liberté d'expression, la participation citoyenne aux affaires de la nation se voit déstabilisé par le tribalisme enraciné en Côte d'Ivoire.

2. LE TRIBALISME, UN FREIN A L'ANCRAGE DE LA DEMOCRATIE EN COTE D'IVOIRE

2.1. Les revers politiques du tribalisme sur la démocratie en Côte d'Ivoire

Le tribalisme renvoie a priori à un mode d'organisation sociale et culturelle structuré autour de la tribu et de l'attachement à un groupe d'origine. C'est en réalité le sentiment d'appartenance, à l'identité culturelle et aux solidarités propres aux sociétés traditionnelles ou fondées sur la parenté. À la base, le tribalisme n'est pas un mode condamnable car le fait de s'attacher à son identité, à sa culture n'est pas à regarder avec un mauvais œil. Cependant, la conception moderne du tribalisme qui vise le repli identitaire, la favorisation de son clan, de son ethnie voire de sa communauté en occasionnant le rejet des autres, donne des raisons de discréditer le tribalisme en ce siècle-ci. Le tribalisme est actuellement présenté comme « la tendance d'avantager les membres de son ethnie, de sa région » (Dictionnaire : 2008). À ce stade de notre réflexion, nous montrerons l'influence néfaste du tribalisme sur la démocratie en Côte d'Ivoire sur le plan politique.

La démocratie occidentale, depuis son introduction en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier, se trouve exposée à de multiples phénomènes sinon réalités qui constituent de réelles entraves à son enracinement. Au nombre de ces réalités, l'on trouve le tribalisme. Le premier effet du tribalisme est la dénaturation du jeu démocratique. Cela revient à dire que le tribalisme impacte négativement le fonctionnement démocratique de la nation ivoirienne. En fait, la démocratie est aujourd'hui appréhendée en Côte d'Ivoire comme un fait tribal alors qu'elle devrait être nationale. Dans l'univers ivoirien, depuis Houphouët, les différents partis politiques sont formés à partir des affiliations ethniques, et régionales. Nous assistons à la substitution du programme par l'origine. Il faut dire que dans une démocratie normale, on vote pour un projet, or en Côte d'Ivoire par exemple, dans la plupart des cas, on vote pour un frère. Les campagnes électorales semblent ne pas être centrées sur des

programmes solides de sociétés ou sur des confrontations d'idées portant sur les problèmes de sociétés telles que l'école ou la santé, mais au contraire sur des recensements ethniques et des démonstrations de force communautaire. Les slogans "100% Bété" ou "le Nord au pouvoir" entendus en 2010 et 2020 en sont l'illustration. « On cherche à s'emparer du pouvoir, non pas en fonction d'options politiques libérales ou socialistes, mais d'un clivage purement ethnique » (MOUELLE et al : 2011). Le citoyen abdique sa raison au profit de sa filiation. Une telle attitude pousse Kant à déclarer que l'homme qui ne pense pas par lui-même reste en état de « minorité » dont il est lui-même responsable (KANT : 1784). L'électeur tribal est mineur car il vote pour son frère et non pas pour un programme. Pour Hegel, l'État est « la réalité de l'idée morale » (HEGEL : 257). Le tribalisme détruit cela, et il privatise l'État. Et pourtant, la vie sociétale fondée sur la démocratie devrait être le lieu de la recherche de l'intérêt commun au détriment de l'intérêt individuel. La vie communautaire pour ne pas dire la vie politique a pour finalité l'épanouissement de tous les sociétaires. Les gouvernants, au sein d'une société démocratique organisée, œuvrent pour le bonheur de tous leurs concitoyens. Cela passe par la protection des personnes et des biens dans un climat de paix. Julien Freund ne dira pas le contraire lorsqu'il conçoit que « le but spécifique du politique se détermine en fonction du sens d'une collectivité, c'est-à-dire il consiste dans la volonté d'une unité politique de conserver son intégrité et son indépendance dans la concorde intérieure et la sécurité extérieure » (FREUND :1967). En un mot, l'objectif de l'organisation de la vie politique est le bien-être des citoyens, c'est d'ailleurs ce qui donne sens à la vie sociale.

De plus, l'on fait cette alarmante expérience de ce phénomène qu'est la confiscation du pouvoir par une ethnie. Une fois au pouvoir, le vainqueur, se sentant redevable à sa base ethnique et menacé par les autres, pratique ce que les Ivoiriens appellent le "rattrapage ethnique". La distribution des postes ministériels, des postes de directeurs généraux, des marchés publics obéit à une logique tribale. L'État cesse d'être impartial et devient l'otage d'un clan. Ce népotisme ethnique nourrit la frustration des exclus et prépare la prochaine crise. L'État, qui devait être l'incarnation de l'universel hégélien, redevient la propriété d'une famille. Dans cette condition, nous assistons à

l'impossibilité de l'alternance pacifique. Quand la politique est vécue comme une question de survie ethnique, la défaite électorale n'est plus une simple alternance, elle est vécue comme une mort collective, une perte d'accès aux ressources, voire une menace physique. C'est ce qui explique que chaque élection présidentielle depuis 2000 se soit soldée par une contestation violente. On ne perd pas une élection, on perd sa place dans la Nation. Cet état de fait ouvre le chemin aux diverses conséquences désastreuses sur la société ivoirienne.

2.2. Les impacts sociaux du tribalisme sur la démocratie

Le tribalisme a eu jusqu'ici d'énormes résultantes monstrueuses sur la vie communautaire de cette nation. Les querelles politiques occasionnées par le phénomène du tribalisme constituent l'une des principales origines des conflits armés politiques qui ont fragilisé la Côte d'Ivoire. Une telle idée trouve tout son sens à travers les propos de Venance Konan ci-après : « de la Côte d'Ivoire à l'Afrique du sud en passant par la Centre-Afrique, le Soudan, les deux Congo, le Rwanda et le Burundi, notre préoccupation est de chercher à tuer l'autre qui est d'une ethnie différente » (KONAN : 2006). Autrement dit, le tribalisme représente la source de diverses pertes en vie humaine auxquelles nous assistons dans de nombreux pays de la sous-région depuis plusieurs décennies. Au sein de divers pays africains, on lutte jusqu'au sang dans le seul but de maintenir son frère, son ethnie au pouvoir. L'on brise ainsi consciemment, pour des raisons tribales les principes démocratiques pouvant nous aider à éviter des cortèges de morts et de nous permettre de consolider la paix sociale, gage de tout développement et de toute vie bien heureuse. En Côte d'Ivoire tout comme « au Cameroun, c'est pour le frère au pouvoir que l'on se bat en soutenant tous les crimes économiques et politiques et au besoin en prônant l'élimination, l'exclusion ou la marginalisation de telle ethnie jugée envahissante et dangereuse » (TONME, p.41.)

Le tribalisme gangrène la politique, il détruit la société. La destruction du vivre-ensemble est réelle quand le tribalisme installe une méfiance généralisée. L'autre n'est plus un concitoyen, il est un rival potentiel, un envahisseur ou un paresseux selon les stéréotypes. Comme exemple, les quartiers d'Abidjan eux-mêmes se sont ethnicisés au point où Abobo est perçu comme le clan des malinké, Yopougon comme celui des bété. Cette ségrégation spatiale est la

négation de la Nation voire de la démocratie. Actuellement, l'on observe dans cette même mouvance, la culture de l'impunité. Aujourd'hui, quand un individu commet un crime, sa communauté se mobilise pour le défendre non pas parce qu'il est innocent, mais parce qu'il est "des nôtres". On a vu des hommes politiques poursuivis par la justice être accueillis en héros dans leur village. Ou encore les procès judiciaires se font de façon arbitraire, l'ethnie devient un bouclier contre la loi. Or, il n'y a pas de démocratie sans État de droit, et il n'y a pas d'État de droit si la loi s'arrête aux portes de la tribu. Dès lors, nous assistons ainsi au déclin ou du moins à la chute de la démocratie.

Le tribalisme entretient de ce fait, la paupérisation des esprits, pour dire qu'il est une école de la paresse intellectuelle. Il dispense de l'effort de penser le bien commun qui est l'expression de la volonté générale et privilégie l'attachement radical à la défense de l'intérêt du clan au détriment de l'intérêt général. Or comme le pense Ramsès Thiémélé un « peuple qui se repli sur soi est un peuple qui meurt » (BOA : 2015). Pourquoi réfléchir à un projet de société quand il suffit de crier "c'est notre tour" ? Il enferme la jeunesse dans une identité close, alors que la mondialisation exige ouverture et compétence.

3. LES DEFIS POUR UN VERITABLE ANCRAGE DE LA DEMOCRATIE FACE A LA MONTEE DU TRIBALISME

3.1. Le défi institutionnel et juridique : dé-ethniciser l'État

Penser la sortie du tribalisme ne signifie pas nier les ethnies, sinon ça serait une illusion dangereuse et totalitaire. Il s'agit de passer de l'ethnie comme destin à l'ethnie comme culture. « Vouloir une démocratie sans opposition, c'est ne pas vouloir de démocratie du tout » (GUEYE, 2003). Il est temps de faire fi des conceptions tribales qui mettent à mal le bon fonctionnement de la démocratie. De façon concrète, les citoyens ivoiriens désirant le développement de leur nation, doivent désormais faire un dépassement de leur manière de concevoir la vie communautaire centrée sur des considérations tribales afin de rendre effective le règne de la démocratie en vue de la préservation de la paix sociale. Car, il est irresponsable de voir en ce XXIe siècle, des êtres de conscience s'entretuer à chaque élection présidentielle. Comme le dit Venance Konan, « une de nos grandes spécialités (…) est de nous entretuer au nom de l'ethnie, de la tribu » (

KONAN). Le problème politique ivoirien depuis Houphouët jusqu'ici, est un problème tribal. Le tribalisme constitue le principal nœud des conflits politiques que connait l'espace ivoirien. Nous devons dorénavant, penser à nous unir pour faire de la Côte d'Ivoire une véritable Nation. Ces querelles tribales qui déstabilisent la démocratie, empêchent également l'État de Côte d'Ivoire de connaitre ses moments de gloire et engendrent au contraire la misère du peuple. « Je vous demande à tous d'oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger » (ZAH : 2007). Nous sommes alors appelés à stériliser le tribalisme en le rendant politiquement et juridiquement inutile et risqué. Ainsi, il faut penser à réformer le mode de scrutin car, le scrutin majoritaire à deux tours dans des circonscriptions ethniquement homogènes renforce le vote tribal. Ainsi donc, l'introduction d'une dose de proportionnelle avec des listes nationales obligerait les partis à présenter des candidats de toutes les régions et à tenir un discours national.

Nous devons aussi rigoureusement appliquer sans complaisance, la loi contre la xénophobie et le tribalisme. Certes, la loi ivoirienne de 2017 punissant le discours tribaliste existe, mais elle n'est jamais appliquée. Il faut une Haute Autorité indépendante, à l'image de la HACA, qui sanctionne les hommes politiques, les médias et les influenceurs qui utilisent l'argument ethnique contre les principes démocratiques en Côte d'Ivoire. La déconstruction de l'État-partisan aura un gain de cause. Il faut une fonction publique véritablement républicaine, recrutée sur concours anonymes et non sur cooptation ethnique, et une déclaration de patrimoine et d'appartenance associative obligatoire pour les hauts fonctionnaires pour éviter le népotisme.

3.2. *Le défi éducatif et éthique : refonder la citoyenneté*

« On voudrait aujourd'hui que des millions de gens soient capables de juger, de voter et soient responsables : l'éducation (…) est le moyen le plus sûr de former l'esprit des gens » (ROMILLY : 2006.) Nous devons faire recours à l'éducation pour ne pas se laisser tromper par l'art séducteur et mensonger des gouvernants qui se basent sur des discours tribaux pour enfreindre aux principes démocratiques. Car, « seuls des hommes éclairés ne se laisseront pas duper d'insidieuses propagandes, ils auront pour unique passion l'amour de la patrie seul,

ils pourront établir une société juste » (ROUSSEAU : 2009). En ce sens, l'éducation représente la voie idéale pouvant nous aider à sortir de l'obscurité tribale, qui, par moment nous pousse à ignorer la lutte pour la défense de l'intérêt général au profit des intérêts particuliers, des intérêts du clan auquel on appartient. Nous devons également, par la voie de l'éducation, œuvrer pour la justice en manifestant l'amour envers nos semblables. La recommandation rousseauiste ci-après trouve tout son sens : « Apprenez à votre élève à aimer tous les hommes et même ceux qui les déprisent ; faites en sorte qu'il ne se place dans aucunes classes, mais qu'il se trouve dans toutes : parlez devant lui du genre humain avec attendrissement, avec pitié même, mais jamais avec mépris ». (ROUSSEAU : 2009). Éduquer donc pour que les hommes, dans leur diversité puissent rechercher une société juste et idéale. Une société dans laquelle tous les domaines de la vie communautaire seront fondés sur l'esprit de justice et du respect de la dignité de l'homme comme le souhaite la démocratie. Puisque « l'éducation a pour but de rendre bon et vertueux » (MORANDI : 2003), alors engageons-nous sur le chemin de l'éducation pour la construction des sociétés vertueuses. Car, comme le montre Rousseau, « la politique suppose une bonne éducation » (ROUSSEAU : 2009). Dans ce cas, l'établissement d'une bonne politique passe impérativement par une éducation sérieuse de l'homme. Éducation qui pourra susciter en lui l'amour de tous ses semblables et valoriser la cohésion, la solidarité, la primauté du groupe. Pour ce faire, le développement du sens des valeurs universelles en lui pour l'accomplissement des États sans barbarie, voire la construction des États de Droit demeure une nécessité.

Le droit seul ne suffit pas si les cœurs ne changent pas, il faut alors faire recours à l'éducation. L'école devient ainsi le lieu où le citoyen acquiert l'instruction, un endroit dans lequel on inculque des valeurs vertueuses aux apprenants. Il faut réintroduire en urgence l'instruction Civique et Morale, non comme récitation de slogans, mais comme pratique philosophique. Apprendre à un enfant de CM2 à débattre, à contredire son camarade sans l'insulter, à se mettre à la place de l'autre. C'est l'apprentissage habermassien de la discussion, pour lui, la démocratie est une « éthique de la discussion » où « seule la force du meilleur argument doit compter » (HABERMAS : 1997). Il faut aussi réécrire les manuels d'histoire pour enseigner une histoire

nationale et non des histoires ethniques juxtaposées. Ensuite, la promotion d'une éthique du métissage reste à encourager. La Côte d'Ivoire est déjà métissée dans ses villes, dans ses marchés, dans ses mariages. Il faut valoriser ce métissage comme un modèle. L'idéal ivoirien ne doit plus être l'homme enraciné dans sa tribu, mais l'homme capable de naviguer entre plusieurs cultures. C'est ce que le philosophe Édouard Glissant appelle la "créolisation". Cette éducation pour redorer le blason de la démocratie en Côte d'Ivoire concerne toutes les couches sociales. Même les élites n'en sont pas épargnées. En effet, tant que les élites politiques continueront à rentrer dans leur village en roi pour obtenir la bénédiction des chefs traditionnels avant chaque élection, elles enverront le message que la vraie légitimité est tribale. La rupture doit venir d'en haut par l'exemplarité. Car, si nous continuons de mettre la tribu au-dessus de l'État, le tribalisme continuera d'empêcher la démocratie d'être véritablement enracinée en Côte d'Ivoire. Et cela aura des conséquences désastreuses sur le devenir sociopolitique de ce pays. L'éducation est alors la voie indiquée pouvant nous permettre de sortir de cette impasse. Le recours à l'éducation peut être une issue favorable. Par elle, nous pouvons reconstruire une Côte d'Ivoire focalisée sur les valeurs universelles et ayant à cœur la recherche des intérêts communs. L'éducation est capable de faire taire le tribalisme dans notre entendement et nous faire passer de la quête de l'intérêt individuel à la recherche de l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle elle reste indispensable à tout développement. « L'idée d'éducation devient celle du moteur du progrès de l'individu comme de celui de la société » (MORANDI : 2003). Ainsi donc, l'éducation à la citoyenneté doit aujourd'hui être l'un des défis majeurs de l'État ivoirien. Ceci, en vue de faire de sorte qu'à partir des citoyens bien accomplis, on puisse œuvrer pour l'effectivité de la démocratie au détriment du tribalisme. Puisque « l'éducation prépare à l'insertion sociale par la préparation à l'exercice d'une citoyenneté responsable » (DIAKITE : 2016), alors « l'éducation à la citoyenneté doit être rendue possible par une éducation citoyenne, qui sera confiée à l'institution scolaire, tel est le cercle de l'éducation civique » (MORANDI : 2003). En clair, il s'agit de « donner à l'éducation le rôle d'instituer le citoyen, c'est-à-dire d'une part de l'éclairer sur ces droits (...) et d'autres part de cultiver les talents et les orienter vers l'unité publique »

(MORANDI : 2003) afin de permettre aux citoyens ivoiriens de militer en toute circonstance en faveur de l'intérêt général de la nation et de se défaire des intérêts tribaux. La défense des intérêts tribaux rivalise avec les intérêts généraux du pays. C'est en cela qu'on assiste à la ruine de la démocratie ; lorsque la tribu prime sur la nation, nous accédons au recule de la démocratie. Dans ce cas, l'éducation à la citoyenneté, doit pouvoir nous permettre de mettre la nation sinon les intérêts du pays au-dessus des intérêts du clan ou de notre groupe ethnique. Le citoyen doit penser à l'universel et non au particulier. Car, le fait de privilégier sa tribu, suscite inévitablement, le mépris pour ne pas le rejet de l'autre. Or, les considérations identitaires sont généralement la sources de divers conflits dans la plupart des démocraties africaines. En fait, « les crises politiques et identitaires en Afrique émanent de la mauvaise éducation du peuple, des apprenants et des formateurs. Elles sont les conséquences des systèmes mal appropriés dépourvus d'éthiques qui ne prennent pas en compte le vivre ensemble et qui ne s'appuient pas sur des valeurs culturelles des peuples » (DIAKITE : 2016). Cette éducation à la citoyenneté doit s'étendre à toutes les couches sociales, c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte les enfants tout comme les adultes ; parce que voyant les graves violations des principes démocratie au nom de la tribu,

> l'éducation des adultes devient donc plus qu'un droit, elle est une clé pour le (XXI) siècle. Elle est à la fois conséquence d'une citoyenneté active et la condition d'une pleine et entière participation à la vie de la société. Il s'agit d'un concept propre à contribuer puissamment à l'instauration d'un développement écologiquement durable, à la promotion d'une démocratie, de la justice, de l'équité, entre les sexes et du développement scientifique, social et économique, ainsi qu'à l'édification d'un monde qui à la violence, préférera le dialogue et une culture de la paix fondée sur la justice. (La Cinquième conférence Internationale sur l'éducation des adultes tenue à Hambourg P.79.)

C'est à cette condition qu'on pourra parler du progrès pour ne pas dire du développement de la plupart des pays africains. L'éducation à

la citoyenneté est, de ce fait, la condition sine qua non de tout développement. Il est évident que « le développement est moins une affaire de milliards ou de ressources naturelles qu'une affaire d'hommes, de leurs compétences scientifiques et techniques, de leurs systèmes de valeurs, de leur personnalité forte ou vacillante. Ce qui revient à dire que la véritable clé du développement, c'est l'éducation et que notre fiasco était inscrit d'avance dans l'inconsistance de notre système éducatif » (TOWA :1994)

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, il apparaît que la démocratie en Côte d'Ivoire n'est pas malade du tribalisme comme on est malade d'un virus extérieur. Elle est malade du tribalisme parce qu'elle a été construite sur lui, avec lui, et parfois contre lui, mais jamais sans lui. Le tribalisme n'est donc pas une gangrène accidentelle, il est la gangrène originelle que le "dosage ethnique" houphouëtiste a pansée sans jamais soigner. La crise de 2010 a simplement montré que le pansement avait sauté. La question n'est plus de savoir si le tribalisme est compatible avec la démocratie, la réponse est non. Une démocratie tribale est une contradiction dans les termes, c'est un oxymore qui tue. Le défi pour la Côte d'Ivoire est donc de réussir ce que Renan appelait la transformation de la Nation comme héritage ethnique en Nation comme volonté de vivre ensemble. Cela suppose de passer du "Nous sommes du même sang, donc nous devons vivre ensemble" au "Nous voulons vivre ensemble, donc nous devons apprendre à mélanger nos sangs". La démocratie ivoirienne ne s'ancrera que le jour où un Baoulé pourra applaudir un président Dioula non pas parce qu'il a trahi sa tribu, mais parce qu'il a compris que la République est plus grande que la tribu. Ce jour n'est pas encore venu, mais il reste notre seule espérance philosophique. Il est vrai que « les ennemis de l'unité africaine multiplieront les tentatives pour nous faire dévier de notre ligne. Pour cela, ils susciteront la discorde et la méfiance afin de maintenir un fossé entre nous » (NKRUMAH :1965) selon Nkrumah, mais nous ne devons pas baisser la garde afin de proscrire le tribalisme et céder place à l'unité nationale qui pourra nous permettre de briser définitivement les liens de l'oppression occidentale. Certes, le tribalisme et certaines violations des principes démocratiques sont

parfois attisées par certaines puissances occidentales, toutefois, « les États (africains) doivent veiller à ce que leur conduite soit conforme au droit international » ceci dans le propre intérêt des peuples africains.

BIBLIOGRAPHIE

- BAYART Jean-François et al, 2009, La démocratie en Afrique, Pouvoirs, avril, Paris, éditions du Seuil, https://www.revue-pouvoirs.fr
- BIDIMA Jean-Godefroy, 1997. _La palabre. Une juridiction de la parole, Michalon.
- BOA Ramsès Thiémélé, 2015. L'Ivoirité et l'unité de la Côte d'Ivoire, Abidjan, CERAP.
- BROOHM Octave Nicoué, 2000. « L'intellectuel, la modernité politique et l'alibi ethnique PUCI.
- DIAKITE Samba, 2016. Les Larmes de l'éducation, Québec, les éditions Différance Pérenne, P.51.
- DOZON Jean Pierre, 2000. La Côte d'Ivoire entre démocratie et ethnonationalisme. Politique Africaine.
- GUEYE Sémou Pathé, 2003. Du bon usage de la démocratie en Afrique, Dakar, NEAS,
- EVELYN Beatrice Hall, 1906. Bibliographie de Voltaire/ the Friends of Voltaire,
- FREUND Julien, 1967. Qu'est-ce que la politique, Paris, Seuil.
- HABERMAS Jürgen 1992. De l'éthique de la discussion, Cerf.
- HABERMAS Jürgen, 1997. Droit et démocratie.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2016. Principes de la philosophie du droit.
- KANT Emmanuel, 1784. Qu'est-ce que les Lumières ?
- KI-ZERBO Joseph, 2013. À quand l'Afrique ? édition d'en bas.
- KONAN Venance, 2006. Nègreries, Abidjan, Frat mat Editions.
- La Cinquième conférence Internationale sur l'éducation des adultes tenue à Hambourg P.79.
- La déclaration des droits de l'homme de 1789.
- Le Dictionnaire Universel, 2008. Paris, Hachette/Edicef.
- MEMEL-Fotê Harris, 1999. Un mythe politique : l'Ivoirité. _Afrique Contemporaine
- MORANDI Franc, 2003. Philosophie de l'éducation, Paris, Nathan.

- MOUELLE Ebénézer Njoh et al, 2011. L'Etat et les clivages politiques en Afrique, Abidjan, CERAP.
- MONTESQUIEU, 1979. De l'esprit des lois, Paris, Garnier-Flammarion.
- NKRUMAH Kwame, 1965. Le néo-colonialisme, dernier stade de l'impérialisme, Paris, présence africaine, p. 218.
- RAWLS John, 1987. Théorie de la justice_. Seuil.
- RENAN Ernest, 1882. Qu'est-ce qu'une nation?_
- ROMILLY Jacqueline de, 2006, Actualité de la Démocratie athénienne, Ebourin éditeur, p. 48.
- ROUSSEAU, Jean -Jacques, 1762. Du contrat social, Paris, Flammarion
- RUSS Jacqueline, 2003. Mémo référence philosophique, les auteurs, les œuvres, Paris, Bordas.
- TONME, Jean Claude Shanda,
- TOWA Marcien, 1994. Recherche de l'excellence ou urgence d'un sursaut, exposé non publié donné lors de la 16e commission nationale de l'enseignement privé, Yaoundé le 07/09/1994.
- YE Arsène Bongnessan, 1995, Burkina Faso : Les fondements politiques de la IVe république, Presses universitaires de Ouagadougou
- ZAH Zéphirin, 2007. Sur les traces de Mamadou Koulibaly, Abidjan, Le Courrier d'Abidjan,
- ZOUZOU Alain et al, 2014. Guide pratique du dialogue démocratique, Abidjan, CERAP,